



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 15 avril à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 08/04/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Gilles AUDRAS, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN.
Excusés :
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Michel BEGON
Secrétaire de séance : Michel BEGON

OBJET : SUBVENTION EMPLOI EDUCATEUR SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la Commune verse une aide sous forme de subvention à différents clubs sportifs pour l'emploi d'un éducateur sportif. Il propose la reconduction de ces aides pour les clubs bénéficiaires : l'Union Sportive de Blavozy (USB), l'Entente Foot, le Judo Club et le Club de Hand Saint Germain-Blavozy.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser :

- 792 € pour le club de Judo, correspondant à 22 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 2 736 € pour l'USB correspondant à 76 heures par mois au taux de 3 € par heure
- 1 080 € pour le club de Hand Saint Germain-Blavozy correspondant à 30 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 960 € pour l'Entente Foot correspondant à 40 h par mois au taux de 2 € par heure ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal.

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Michel BEGON

Fait et délibéré le 15/04/2025
Pour extrait certifié conforme